



Le mariage, une institution qui évolue avec la société

En Auvergne-Rhône-Alpes, 27 900 mariages ont été célébrés en 2016. Malgré un déclin depuis les années 1970, le nombre d'unions progresse ces vingt dernières années en prenant en compte celles liées aux Pacs. Les possibilités nouvelles de la loi dite du « mariage pour tous » ont permis la célébration de 700 mariages entre personnes de même sexe. Le mariage arrive plus tard dans la vie d'un individu. On se marie pour la première fois à 32,9 ans en moyenne aujourd'hui, près de dix ans plus tard qu'en 1976. De plus en plus de couples donnent naissance avant le mariage, 29 % ayant déjà des enfants ensemble au moment de s'unir. Du fait de la démocratisation du divorce, parmi les mariés de 2016, un sur cinq a déjà été marié précédemment.

Medhy Martin, Emma Bianco, Insee

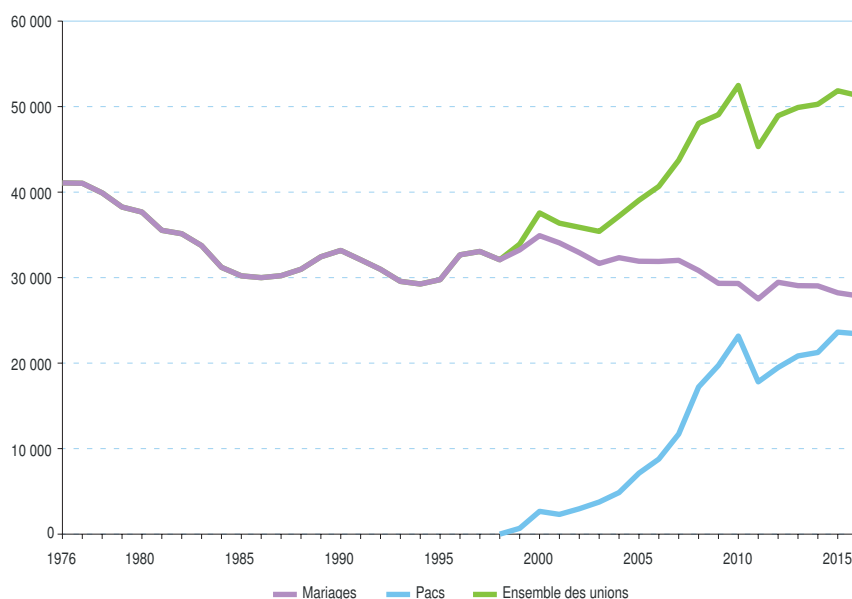
En 2016, les communes d'Auvergne-Rhône-Alpes ont officialisé 27 900 mariages, soit 12,3 % des mariages métropolitains. Le nombre de mariages chute dans toutes les régions de métropole depuis le début des années 1970 jusqu'au milieu des années 1980. La baisse est plus modérée ensuite.

Un tiers de mariages en moins en 40 ans...

Le déclin du mariage est légèrement moins brutal dans la région qu'au niveau national. Entre 1976 et 2016, il est de 32 % en Auvergne-Rhône-Alpes (figure 1) et de 39 % en France métropolitaine. Dans certaines régions comme les Hauts-de-France et le Grand Est, il dépasse 50 % sur la même période. Les événements de la fin des années 1960 dans la plupart des sociétés occidentales ont remis en question l'ordre social établi et notamment des institutions telles que le mariage. Les changements sociaux et culturels, avec le développement des

1 Avec le Pacs, le nombre d'unions augmente

Évolution du nombre de mariages et de Pacs en Auvergne-Rhône-Alpes



Sources : Insee, état civil, 1976 à 2016 ; Ministère de la Justice / SG / SDSE / Répertoire Général Civil et fichier des notaires, 1999 à 2016

mouvements de libération de la femme et de la liberté sexuelle, ont ainsi amorcé l'affaiblissement du nombre de mariages à partir des années 1970. Le nombre de mariages reste stable des années 1980 à la fin des années 2000, malgré la hausse de population. Un sursaut de mariages a lieu en 2012, probablement lié, en partie, à la réforme fiscale de 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2011, les mariés n'ont plus la possibilité de faire trois déclarations fiscales des revenus l'année du mariage et donc de bénéficier de taux d'imposition moindres. Il pourrait ainsi y avoir eu un effet dissuasif en 2011 et des reports sur 2012 de mariages projetés en 2011.

Depuis 1976, la diminution des mariages concerne tous les départements de la région, et notamment le Cantal et l'Allier, au vieillissement prononcé, avec des baisses respectives de 66 % et 60 %. En revanche, en Haute-Savoie, dans l'Ain et la Drôme, l'affaiblissement du nombre de mariages est plus contenu, variant de - 3 % à - 19 %. L'attractivité professionnelle de la Suisse, qui génère un afflux de population en âge de se marier autour de Genève dans l'Ain et en Haute-Savoie depuis une vingtaine d'années, contribue à limiter la baisse. En effet, quand le nombre de personnes de 20 à 39 ans baissait de près de 30 % dans l'Allier et le Cantal entre 1976 et 2016, il augmentait de 37 % dans l'Ain et de 47 % en Haute-Savoie.

... mais, en prenant en compte le Pacs, des unions en augmentation

Le nombre de mariages diminue mais, en prenant en compte les contractualisations de pactes civils de solidarité (Pacs), le nombre d'unions augmente ces vingt dernières années. Les unions ont ainsi progressé de 59 % en Auvergne-Rhône-Alpes depuis la création du Pacs en 1999. Celui-ci est un contrat permettant à deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, d'organiser leur vie commune en établissant entre eux des droits et des devoirs en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Au-delà des changements sociétaux et de l'engouement croissant pour le Pacs, la proportion plus faible des classes d'âges jeunes dans la population, et même la baisse du nombre de personnes âgées de 20 à 39 ans depuis la fin des années 1990, contribue également à la diminution du nombre de mariages.

En 2016, le Pacs représente 46 % des 51 300 unions de la région. La part des mariages dans les unions augmente avec l'âge. Si les personnes de moins de 25 ans privilégient l'union libre, lorsqu'elles choisissent de contractualiser leur union, elles optent moins souvent pour le mariage

2 Une part de mariages de personnes de même sexe plus faible qu'au niveau métropolitain

Nombre total de mariages et de Pacs, et part de ceux concernant des personnes de même sexe

	Nombre de mariages	Part de mariages entre personnes de même sexe (en %)	Nombre de Pacs	Part de Pacs entre personnes de même sexe (en %)
Ain	2 167	2,1	1 753	2,3
Allier	1 031	2,5	902	2,4
Ardèche	1 204	2,8	916	3,7
Cantal	433	0,5	356	2,2
Drôme	2 047	2,6	1 542	2,6
Isère	4 446	1,8	3 590	2,2
Loire	2 545	2,2	2 039	3,3
Haute-Loire	733	2,6	576	2,8
Puy-de-Dôme	2 042	2,9	2 222	3,8
Rhône	6 716	3,3	5 659	5,0
Savoie	1 530	2,0	1 591	2,8
Haute-Savoie	2 981	2,6	2 283	3,1
Auvergne-Rhône-Alpes	27 875	2,5	23 429	2,6
France métropolitaine	226 614	3,1	189 756	3,7

Sources : Insee, état civil, Ministère de la Justice / SG / SDSE / Répertoire général civil et fichier des notaires, 2016

(47 %) que pour le Pacs (53 %). À l'inverse, les plus de 55 ans qui officialisent leur union se tournent majoritairement vers le mariage (64 %).

La procédure du Pacs, plus souple et plus légère que le mariage, peut parfois être une première étape avant un mariage. En effet, sur 10 000 dissolutions de Pacs, 5 000 sont consécutives au mariage d'un des partenaires et 4 800 se font d'un commun accord des partenaires. Le mariage est ainsi la première cause de dissolution d'un Pacs.

Peu de mariages entre personnes de même sexe

En 2016, 700 mariages ont été célébrés entre conjoints de même sexe en Auvergne-Rhône-Alpes (figure 2). Ils représentent 2,5 % des mariages régionaux, légèrement moins qu'en France métropolitaine (3,1 %). Par rapport aux autres régions, Auvergne-Rhône-Alpes détient un des taux les plus faibles de France métropolitaine après la Corse (1,7 %) et le Grand Est (2,4 %). Les mariages de personnes de même sexe sont plus fréquents sur les façades ouest et sud de la France, à Paris et sur l'axe Aube-Rhône. Dans la région, la proportion de mariages entre personnes de même sexe la plus élevée se trouve dans le Rhône (3,3 %) et la plus faible dans le Cantal (0,5 %). Globalement, le mariage entre personnes de même sexe est plus répandu dans les grandes agglomérations que dans les communes plus rurales. Cette singularité résulte en partie d'une mobilité géographique plus importante des personnes en couple de même sexe vers les

grandes entités urbaines, souvent à distance de leur lieu d'origine (*pour en savoir plus*). La loi autorisant le « mariage pour tous » de mai 2013 a donné la possibilité aux homosexuels de s'unir par le mariage. Elle génère un pic de mariages entre personnes de même sexe en 2014, en France métropolitaine comme dans la région. Leur nombre baisse par la suite pour probablement tendre vers une stabilisation. Parallèlement, le nombre de Pacs entre personnes de même sexe continue d'augmenter légèrement, aussi bien dans la région qu'en France métropolitaine. La possibilité de mariage n'a donc pas eu d'incidence sur l'augmentation du nombre de Pacs entre personnes de même sexe, bien que le nombre de ruptures de Pacs pour cause de mariage ait augmenté depuis 2013.

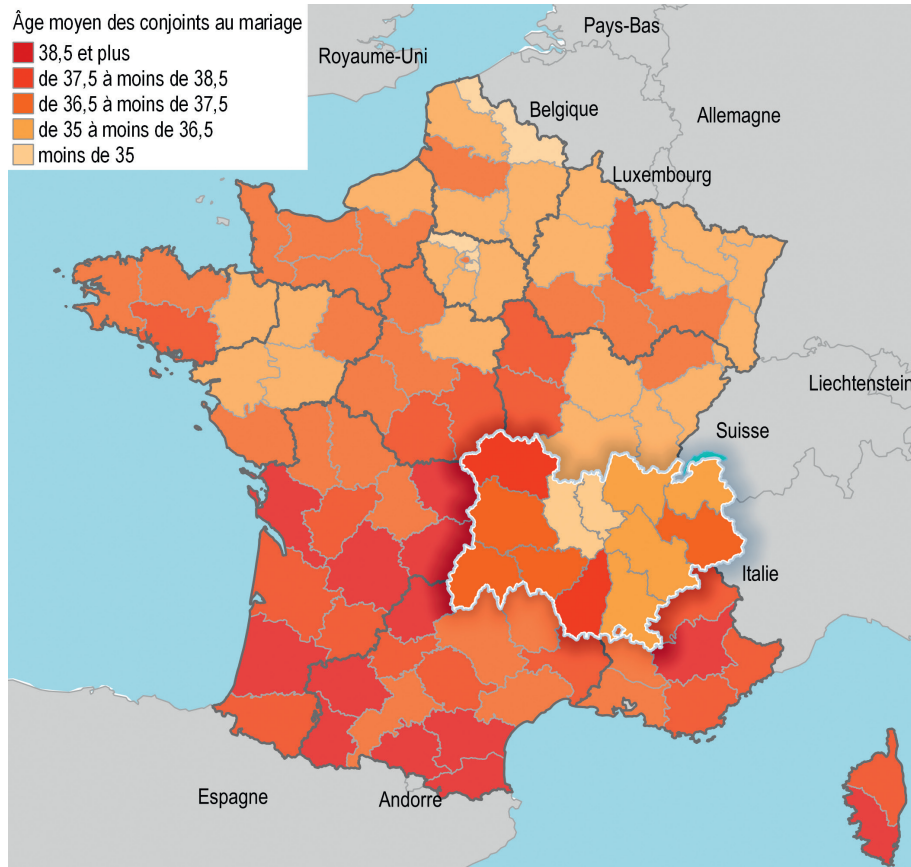
Dans la région et contrairement à l'ensemble de la France métropolitaine, ce sont plus des femmes qui se marient entre elles que des hommes. Ainsi, 53 % des mariages entre personnes de même sexe concernent des couples de femmes en Auvergne-Rhône-Alpes, contre 48 % au niveau national.

On se marie plus tardivement

Depuis le milieu des années 1970, on se marie de plus en plus vieux. L'âge moyen au premier mariage dans la région est passé de 23,5 ans en 1976 (22,4 pour les femmes et 24,5 pour les hommes) à 32,9 ans en 2016 (31,9 pour les femmes et 33,9 pour les hommes), soit 9,4 ans de plus. Le recul de l'âge au premier mariage est non seulement lié à la modification de

3 Des mariés plus jeunes à l'est de la région

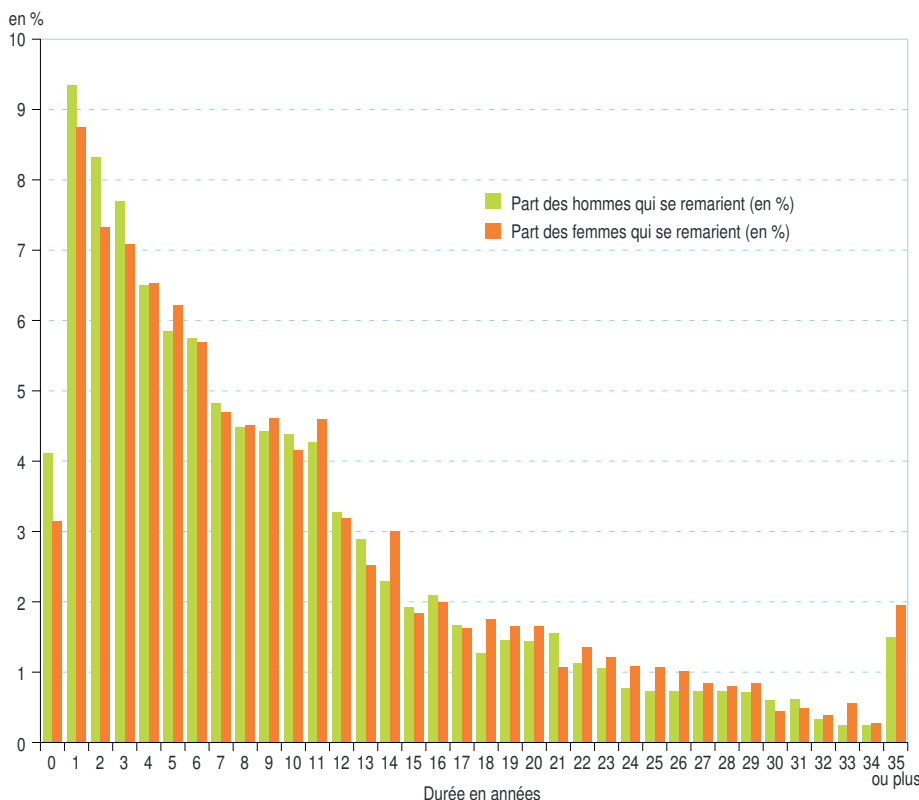
Âge moyen des conjoints au mariage



Source : Insee, état civil 2016

4 Les hommes se remarient plus vite que les femmes

Écart entre le remariage et le divorce ou le veuvage en Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Insee, état civil 2016

la perception sociale du mariage, mais aussi à l'allongement des études et à une entrée plus tardive dans la vie active. Avec l'augmentation des remariages, l'âge moyen de l'ensemble des conjoints a augmenté de 11 ans depuis 1976. Il est ainsi passé de 24,9 ans à 35,7 ans en 2016. Les mariés d'Auvergne-Rhône-Alpes sont en moyenne plus jeunes qu'au niveau national (36,4 ans). L'âge moyen se situe parmi les plus bas de France métropolitaine après celui d'Île-de-France (35,3 ans) et des Hauts-de-France (35,6 ans). Les hommes se marient en moyenne plus tard que les femmes, à 37 ans contre 34,5 ans. L'âge moyen des conjoints de même sexe est plus élevé, sans doute parce que leur possibilité de se marier est récente. Les couples qui se sont mariés dans les premières années qui ont suivi l'ouverture du mariage à tous l'auraient peut-être fait plus jeunes s'ils en avaient eu la possibilité avant.

Dans un grand quart sud-ouest de la France, ainsi que le long du littoral méditerranéen, l'âge moyen des conjoints au mariage est plus important. En Auvergne-Rhône-Alpes, les couples se marient plus jeunes dans le Rhône (34,5 ans) et dans la Loire (34,7 ans) que dans les départements relativement plus âgés de l'Ardèche et de l'Allier (figure 3).

L'écart d'âge entre époux est légèrement inférieur dans la région à celui de la France métropolitaine (4,2 contre 4,4 ans). Plus de la moitié des conjoints ont moins de quatre ans d'écart. Les écarts de plus de 10 ans ne concernent qu'un mariage sur dix. L'écart d'âge entre conjoints est réduit avant 30 ans, où il atteint 1,9 an en moyenne en 2016, et grimpe à 5 ans lorsque l'on se marie après 50 ans.

Les remariages progressent

Dans la région, comme en France métropolitaine, huit mariés sur dix se marient pour la première fois. Ainsi, pour deux conjoints sur dix il s'agit d'un remariage. Avec la démocratisation du divorce, la part de mariages concernant des divorcés qui se remarient a pris de l'importance. En 1976, seuls 7 % des mariés étaient divorcés. Cette part atteint 17 % en 2016. Le nombre de personnes qui se marient alors qu'elles étaient divorcées a ainsi augmenté de 68 % tandis que le nombre de celles qui étaient célibataires chute de 39 %. Si les taux de divorce par durée de mariage observés en 2015 se maintenaient, 45 % des mariages célébrés en 2015 se termineraient par un divorce.

Un quart des remariages en 2016 ont eu lieu moins de 4 ans après le divorce ou le veuvage de la personne, et la moitié moins de 8 ans après (figure 4). Les hommes se remarient plus rapidement que les femmes.

Un pic de remariages apparaît un an après le divorce ou le veuvage, puis leur nombre décline progressivement.

Avoir des enfants avant le mariage devient courant

Aujourd'hui, on se marie plus fréquemment en ayant déjà des enfants que dans les années 1970. En effet, en 2016, 29 % des couples ont déjà au moins un enfant en commun lorsqu'ils se marient, tandis qu'ils n'étaient que 5 % dans cette situation quarante ans plus tôt. Aujourd'hui, avoir des enfants hors mariage est fréquent et socialement accepté. D'ailleurs, l'ordonnance n° 2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006, supprime la distinction entre enfant légitime et enfant naturel.

Les couples dont au moins un des conjoints était célibataire avant le mariage ont plus fréquemment des enfants en commun avant le mariage. En effet, pour les divorcés ou les veufs, en moyenne plus âgés, avoir des enfants nés de précédentes unions est courant et le désir d'en avoir de nouveaux peut se faire moins ressentir ou n'être plus physiologiquement possible.

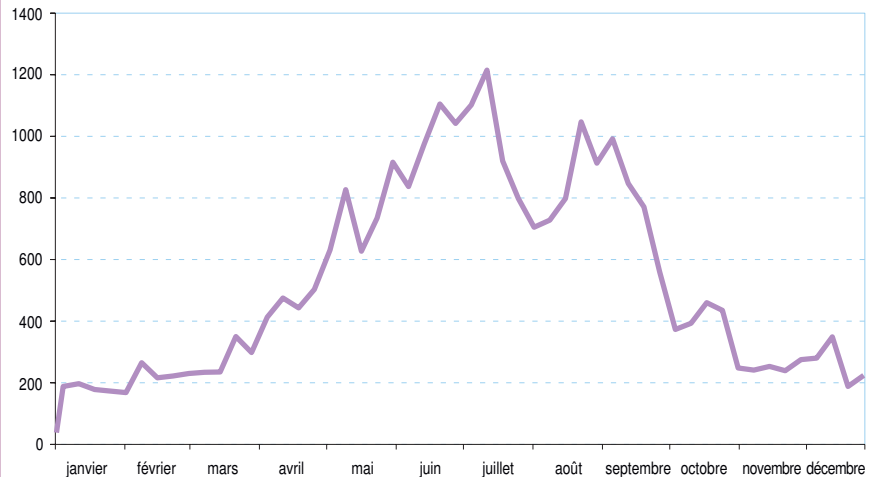
En 2016, 57 % des enfants sont nés de parents non mariés dans la région. Ils sont 59 % en métropole. Le Rhône détient la part de naissances hors mariage la plus faible de la région (47 %), l'Ardèche et le Cantal la plus élevée (72 %). Moins de 10 % des naissances avaient lieu hors mariage il y a quarante ans, part qui n'a cessé d'augmenter depuis. Une meilleure acceptation sociale des naissances hors mariage, associée à la baisse du nombre de mariages et à la diffusion du Pacs et des unions libres, explique en partie cette hausse. La croissance des recompositions familiales, qui peuvent donner lieu à des désirs d'enfants communs, peut également y contribuer. ■

Le samedi, c'est jour de mariage

Le samedi reste le jour privilégié pour se marier : 85 % des mariages sont célébrés ce jour-là en Auvergne-Rhône-Alpes (83 % en France métropolitaine). Loin derrière, le vendredi est le deuxième jour de mariage avec 7 % des célébrations. Malgré la suppression de l'avantage fiscal l'année du mariage, les couples se marient toujours en grande majorité au milieu de l'année. Deux tiers des mariages ont lieu aux beaux jours, entre mai et septembre, avec un pic au mois de juillet et un creux au mois d'août (figure 5). Ce dernier est sans doute en partie dû aux congés du personnel et des élus des communes et à la fermeture de certaines mairies une partie du mois.

5 L'été, saison des mariages

Nombre de mariages par semaine en Auvergne-Rhône-Alpes



Source : Insee, état civil 2016

Définitions

Les **mariages domiciliés** sont les mariages contractés par des couples habitant la région, alors que les **mariages enregistrés** sont les mariages qui ont été célébrés dans la région, quel que soit le lieu de résidence des mariés. Toutes les données se rapportent ici aux mariages enregistrés. Les données sur les naissances sont domiciliées, au domicile de la mère.

Sources

Les **statistiques d'état civil** sur les mariages sont issues d'une exploitation des informations transmises par les mairies à l'Insee. Les statistiques concernant le pacte civil de solidarité (Pacs) sont fournies par le ministère de la Justice.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Aude Lécroart
Philippe Mossant

Mise en page :

Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)

ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « Le Pacs séduit les plus jeunes mais le mariage reste majoritaire », *Insee Flash Auvergne-Rhône-Alpes* n° 32, janvier 2018
- « Les mobilités sociales et géographiques des gays et des lesbiennes », *Sociologie* n° 4 vol. 7, Presses Universitaires de France, 2016
- « 123 500 divorces en 2014 - Des divorces en légère baisse depuis 2010 », *Insee Première* n° 1599, juin 2016
- « La nuptialité la plus basse depuis 1950 », *Insee Focus* n° 18, février 2015
- « L'évolution démographique récente de la France et ses tendances depuis 70 ans », *Population*, Ined, 2015

